**Communiqué de presse**

**18 avril 2025**

**« Soigne tes droits ! »** **en** **Auvergne-Rhône-Alpes**

**Près de 2 hôpitaux sur 3 engagés dans la**

**Journée européenne de vos droits en santé sur le thème « Les droits en santé à l’épreuve de la vie »**

**Et si on parlait des droits en santé ? Ça tombe bien : ce 18 avril est la date de la Journée européenne de vos droits en santé (JEDS) ! Dans toutes les régions, France Assos Santé est mobilisée pour échanger autour des droits des usagers et des patients. Une occasion en or d’aller à la rencontre des bénévoles qui défendent vos droits, les représentants des usagers. En Auvergne-Rhône-Alpes, près de 2 établissements sanitaires sur 3 ont annoncé décliner la JEDS entre le 14 avril et le 16 mai.**

Point d’orgue de la campagne « Soigne tes droits ! », le nouveau rendez-vous de France Assos Santé, la Journée européenne de vos droits en santé (JEDS) se tient officiellement ce 18 avril. L’information sur les droits des usagers du système de santé ne connaît évidemment pas de saison, mais c’est incontestablement le moment privilégié pour en faire la promotion à grande échelle, le Jour J, mais aussi durant les trois à quatre semaines suivantes.

**En Auvergne-Rhône-Alpes, les droits en santé s’exprime dans le parcours de vie**

Toujours déployée au sein des établissements sanitaires de la région, la JEDS va cette année « sortir des murs » en s’invitant dans les établissements médico-sociaux et sur les places de marché. Les droits des usagers sont ainsi à la portée de toutes et tous, en adéquation parfaite avec le thème de cette année, « Les droits en santé à l’épreuve de la vie ». Partant du parcours de vie d’une famille, l’objectif est de montrer que les droits ne sont pas théoriques et s’ancrent dans les parcours de tout un chacun. Chaque structure participante peut ainsi axer son événement sur un thème plus précis ou une période de la vie particulière. Avec plus de 160 établissements sanitaires ayant sollicité des supports – un chiffre record ! - on estime à près de 200 l’ensemble des hôpitaux, publics et privés, qui mettront en œuvre la JEDS dans les jours et semaines à venir, soit 2 établissements sur 3 de la région.

**Une connaissance des droits en santé en léger repli selon le Baromètre 2025 de France Assos Santé**

La JEDS est ainsi une aubaine pour parfaire sa connaissance des droits en santé, en léger repli si l’on en croit le [Baromètre 2025 des droits des personnes malades](https://www.france-assos-sante.org/communique_presse/barometre-2025-des-droits-des-personnes-malades-des-hauts-et-des-bas/) réalisé par l’Institut BVA Xsight pour France Assos Santé et publié le 31 mars dernier. Certains ont même plongé, à l’instar du droit à engager un recours pour une indemnisation en cas de problème grave lié aux soins : en 2024, les personnes sondées étaient 57 % à en avoir entendu parler, contre 47 % aujourd’hui, soit dix points de moins en un an.

En première ligne dans ce cas de figure, mais dans bien d’autres aussi, les RU sont tout indiqués pour vous éclairer sur l’ensemble de vos droits en tant qu’usagers du système de santé et, au-delà, sur le fonctionnement de la représentation des usagers au sein de l’établissement, dont ils sont les acteurs et garants. Encore faut-il le savoir. C’est précisément l’objet des événements en lien avec la JEDS : mettre des noms, des visages sur celles et ceux qui veillent au respect de vos droits.

D’après le baromètre 2025, quand les usagers connaissent leurs droits et en font usage, ils jugent leur application satisfaisante. Preuve, s’il en fallait une, que les droits en santé gagnent à être connus.

**Contact presse :** Magalie AVELINE – 06 47 86 46 39 – maveline@france-assos-sante.org